

**Déclaration de Sao Tomé sur la participation des femmes aux réunions statutaire
du Comité**

Nous, ministres des Affaires étrangères, et chefs de délégations des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Sao Tomé, République Démocratique de Sao Tomé et Principe, du 28 novembre au 02 décembre 2016

Rappelant notre attachement à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le 31 octobre 2000 en ce qu'elle réaffirme le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et qu'elle souligne qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends ;

Reconnaissant les efforts consentis par les Etats membres du Comité pour améliorer la représentativité des femmes au niveau politique ;

Considérant la faible représentation des femmes dans la composition des délégations des Etats membres du comité ;

Conscients de la nécessité de promouvoir la participation des femmes à toutes les instances de réflexion, de concertation et de décision ;

Conscients de ce que les femmes comptent parmi les premières victimes dans les situations de conflits ;

Reconnaissant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits dans notre sous-région ;

Invitons les Etats membres dans le sens d'une présence plus accrue des femmes au sein des délégations prenant part aux réunions statutaire du Comité ;

Décidons également d'en faire une évaluation régulière lors des réunions du Comité.

Fait à Sao Tomé, le 2 décembre 2016